

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 17 novembre 2022

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	<ul style="list-style-type: none"> de Marijke Dillen (VB) sur "L'assassinat d'un agent de police commis par un extrémiste musulman" (n° 338) 	Vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord	Réunion commune de la commission de la Justice et de la commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives de 14 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> motion de recommandation par Marijke Dillen, Barbara Pas (VB), Tom Van Grieken (VB) et Ortwin Depoortere (VB) motion pure et simple par Tim Vandenput (Open Vld) 	MOT55 00338/001	p. 46 détail : p. 55	80	49	3
2	jointes : <ul style="list-style-type: none"> de Theo Francken (N-VA) sur "La politique en ce qui concerne l'aéroport de Zaventem" (n° 339) de Katrien Bury (VB) sur "La politique à l'égard de l'aéroport de Zaventem" (n° 340) 	Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité	Séance plénière de 17 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> motion de recommandation par Theo Francken motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Melissa Depraetere (Vooruit), Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen), Ahmed Laaouej (PS), Benoît Piedboeuf (MR) et Servais Verherstraeten (CD&V) 	MOT55 00339/001	p. 48 détail : p. 55	81	49	3